



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hôpital public

Question au Gouvernement n° 3014

Texte de la question

HÔPITAL PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, la crise sanitaire sans précédent que nous traversons a brutalement mis en lumière les forces de notre système de santé, mais aussi et surtout ses faiblesses, à tel point que nous avons craint qu'il ne finisse par céder sous le poids des conséquences d'une politique de réduction des moyens alloués à la santé, qui pèse sur lui depuis plusieurs décennies. En tant que médecin j'ai pu constater ses failles, à la suite de l'apparition, en Corse, du cluster d'Ajaccio : manque de gel, de masques, d'écouvillons, de lits de réanimation et de personnel. Les capacités de réaction et d'innovation dans nos territoires ont cependant permis de répondre efficacement à l'échelle locale pour endiguer un virus qui n'était pas jacobin. Le pire a certes été évité grâce aux personnels soignants qui, malgré une extrême tension psychologique et physique, ont lutté avec courage et ténacité en première ligne, et que nous remercions à nouveau ici, mais ce ne sont pas des remerciements qu'ils nous demandent : ce sont des changements.

Le Ségur de la santé, qui n'est pas le premier plan que vous annoncez dans cet hémicycle pour sauver un secteur qui demeure en profonde souffrance, doit être la hauteur de l'événement. Vu les circonstances exceptionnelles, vous devez changer de logiciel et vous affranchir de votre méthode habituelle, faite de faux-semblants de concertation, de multiples effets d'annonce et de peu de concrétisation.

Sur la forme, les professionnels de santé ne se contenteront pas de nouveaux effets d'annonce, auxquels ils ne croient plus. Au contraire, ils réclament des mesures fortes et concrètes : une revalorisation du salaire des soignants et la fin de la logique désastreuse de fermeture des lits et des hôpitaux de proximité.

Derrière ce manque de moyens se cache également un dysfonctionnement majeur dans l'organisation des soins, car la crise du covid-19 est aussi celle de la technostructure sanitaire de son hospitalocentrisme. Le Ségur de la santé doit permettre de repenser le mode de gouvernance, avec une nouvelle organisation du système de santé, à l'écoute de nos territoires. Saurez-vous répondre à cette attente et vous montrer à la hauteur de ce défi ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Vous avez raison : le Ségur de la santé doit répondre aux attentes des soignants. Cette crise a révélé bien des difficultés, mais aussi l'engagement de ceux dont l'ambition est de prendre soin et de guérir, à l'hôpital comme à la ville.

M. Fabien Di Filippo. C'était il y a un an !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État . Nous devons être à la hauteur de l'occasion qui est face à nous.

Le Ségur de la santé repose sur quatre piliers. Le premier chantier, que je viens d'évoquer, est celui de transformation des métiers et de leur revalorisation. Le deuxième, celui d'une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins. Le troisième consiste à simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes en leur confiant plus de leviers d'action et de décision. Le quatrième chantier, qui fait écho à votre question, vise à fédérer les acteurs de la santé dans les territoires, au service des usagers.

Il y aura des consultations – elles ont été lancées hier après-midi, en présence, je l'ai rappelé, de plus de 300 acteurs d'horizons différents. C'est tous ensemble que nous trouverons la solution, à partir des territoires et de ce qui a été fait dans la gestion de cette crise, car c'est bien à partir de ces expériences réussies que nous devons développer les méthodes et les moyens. Des consultations auront donc lieu au niveau national jusqu'à la fin du mois de juin avec l'ensemble des acteurs, dans le cadre du comité national Ségur, piloté par Nicole Notat, et d'un groupe Ségur national spécifiquement axé sur les carrières et les rémunérations, dont les travaux débutent aujourd'hui et qui se réunira une fois par semaine jusqu'à la fin du Ségur de la santé. Nous souhaitons aussi, je l'ai également dit, recueillir les retours d'expérience provenant des territoires, ce qui se fera dès vendredi. Les parlementaires qui souhaitent s'y investir doivent pouvoir le faire. Notre porte est ouverte.

Données clés

Auteur : [M. Paul-André Colombani](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3014

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 mai 2020](#)